



FORMATIONS COURTES

INITIATION



Ref. : 8930020

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1550
€ HT

Repas inclus

Code Dokelio : 025187

DÉTERMINER LE RÉSULTAT FISCAL ET ÉTABLIR LA LIASSE FISCALE

Pour calculer la charge de l'impôt

Passer du résultat comptable au résultat fiscal est une étape incontournable dans l'établissement de la liasse fiscale pour toutes les entreprises. Il s'avère donc nécessaire de connaître le traitement comptable et fiscal des charges et des produits et de passer par l'étude d'un bilan et d'un compte de résultat en vue de déterminer la réelle charge de l'impôt qui pèse sur l'entreprise.

OBJECTIFS

Passer du résultat comptable au résultat fiscal de l'entreprise
Déclarer le résultat fiscal et maîtriser la liasse fiscale
Auditer une liasse fiscale afin d'identifier les erreurs fréquentes et les situations à risque

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Responsables financiers et comptables
Jeunes collaborateurs fiscalistes
Juristes et experts-comptables

COMPÉTENCES ACQUISES

Déterminer le résultat fiscal, puis le déclarer en remplissant une liasse fiscale

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Modules vidéos
Présentiel
E-quiz aval

PROGRAMME

Déterminer le résultat fiscal et établir la liasse fiscale

Calculer et optimiser le résultat fiscal

Définir des principes

- La territorialité
- Le champ d'application
- Le taux de l'IS

Déterminer le résultat fiscal : passage du résultat comptable au résultat fiscal

- L'autonomie relative du droit fiscal
- Les principes de la comptabilité d'engagement
- Le principe de l'annualité de l'impôt
- Le principe d'indépendance des exercices
- La définition légale du résultat fiscal ou bénéfice net

Traiter fiscalement les abandons de créances et les subventions intragroupe

- Les critères de déductibilité des abandons de créances
- Les abandons de créances à caractère commercial
- Les abandons de créances à caractère financier
- Les effets d'une clause de retour à meilleure fortune

Optimiser l'imposition des dividendes intragroupe

- Le régime des sociétés mères et filiales
- L'utilisation des crédits d'impôts

Maîtriser le régime particulier des plus et moins-values professionnelles

- Les plus et moins-values à court terme



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF

Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00032



- Les plus et moins-values à long terme

Exercice d'application : détermination du résultat fiscal

Déclarer le résultat fiscal : la pratique de la liasse fiscale

Analyser la liasse fiscale

Définir les états de nature comptable et fiscale

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Les immobilisations et les amortissements
- Les provisions
- L'état des dettes et des créances
- Les tableaux fiscaux

Lieu et délai de dépôt de la déclaration de résultat

Maîtriser l'état 2058 A de détermination du résultat fiscal

- Les réintégrations extracomptables
- Les déductions extracomptables
- L'imputation des déficits reportables

Déterminer la charge d'impôt et paiement de l'IS

- Utilisation de la créance de carry-back
- Imputation des crédits d'impôt
- Paiement de l'IS

Exercice d'application : audit d'une liasse fiscale afin de déterminer les situations à risque

MODULES VIDEO :

Quels sont les principes de l'IS ?

Quels sont les retraitements fiscaux de mon résultat comptable ?

INTERVENANTS

Christophe GARCIA

avocat associé

CHRISTOPHE GARCIA

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs
À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

LIEUX ET DATES

À distance

13 et 14 oct. 2022
20 et 21 mars 2023
31 août et 01 sept. 2023

Paris

15 et 16 déc. 2022
26 et 27 janv. 2023
22 et 23 juin 2023
14 et 15 déc. 2023
25 et 26 janv. 2024

Lyon

20 et 21 mars 2023

Marseille

20 et 21 mars 2023

Nantes

20 et 21 mars 2023

Bordeaux

20 et 21 mars 2023

